



1,2,3... DIPLOME!

1,2,3 DIPLOME - FORMATION PROFESSIONNELLE

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail)
**Convention pour la réalisation d'une action de
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

Entre les soussignés :

ci-dessous désigné le bénéficiaire d'une part

CCAS CORBAS

(Ci-après dénommée le bénéficiaire)

Et

1,2,3 DIPLOME, 5 avenue du Sénateur Girard, 59300 Valenciennes

Organisme de Formation Professionnelle déclaré auprès de la préfecture de Hauts de France

Numéro de déclaration d'activité : 32 59 09183 59

N°SIREN : 821 715 158 00027

Est conclu le contrat suivant, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

I - OBJET ET NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'action de formation doit rentrer dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L. 6313-1 du Code du travail doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

L'employeur prend en charge les frais afférents à l'action de validation des acquis de l'expérience (VAE) :

- réalisée par le bénéficiaire, qui atteste du caractère volontaire de sa démarche ;
- et mise en œuvre par le prestataire mentionné ci-dessus.

L'action de VAE a pour objectif l'acquisition de tout ou partie :

- **DE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**
- délivré par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a prononcé une décision de recevabilité pour le dossier du bénéficiaire

Dans ce cadre, le prestataire s'engage à accompagner le bénéficiaire dans la préparation de la validation des acquis de l'expérience, selon les modalités précisées ci-dessous.

II - CONDITIONS DE REALISATION DE L'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT DU BENEFICIAIRE

Le prestataire organisera l'action d'accompagnement à la préparation de la validation des acquis de l'expérience, dans les conditions suivantes :

Objectifs de l'action : Accompagnement individuel à la rédaction du livret 2 et préparation à l'oral

Programme et méthodes : Voir Annexe

Dates : Voir calendrier du 26/08/2024 au 27/06/2025

Durée (en heures) : 20 heures

Lieu : A distance

Les informations demandées au bénéficiaire présenteront un lien direct et nécessaire avec l'objet de la validation. Les personnes dépositaires d'informations communiquées par le bénéficiaire sont tenues à une obligation de confidentialité

III – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le(s) participant(s) sera (seront) :
Frédérique COSSALTER

IV – PRIX DE LA FORMATION

Frais d'accompagnement à la préparation de la validation :
1400 €uros net de taxes.

Le cout horaire de formation est de 70 €/H Net de taxe pour un total de 20 heures

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session. Les frais de formations sont facturés de manière mensuelle en fin de mois selon le volume d'heures de formation dispensées.

Modalités de règlement : CCAS CORBAS effectuera le paiement direct à l'organisme de formation du coût correspondant à la formation réalisée dans le cadre de cette convention, sous réserve des dispositions de l'article L.920-9 du Code du Travail selon les dispositions suivantes :

- L'entreprise verse 490 € d'acompte au démarrage de l'accompagnement correspondant aux 7 premières heures d'accompagnement
- Le reste de la facturation interviendra par trimestre au réel de l'avancement de l'élève.

V – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

L'organisme de formation s'engage à mettre en place tous les moyens logistiques (locaux, hébergement, restauration,...) nécessaires au bon déroulement de la formation.

L'organisme de formation s'engage à mettre en place tous les moyens pédagogiques (formateurs, matériels, visites de sites,...) nécessaires au bon déroulement de la formation.

VI – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Les stagiaires justifieront de leur présence à la formation par l'émargement des feuilles de présence contresignées par le formateur.

VII – NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L. 6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

342735 

ID : 069-266910413-20240913-CCAS_2024DC0065-AU

VIII – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 2 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 100 Euros à titre de dédommagement.

En cas de cessation anticipée pour un cas de force majeure, seules les prestations effectuées sont dues, au prorata de la valeur prévue dans le présent contrat.

Dans tous les autres cas, la totalité de la somme versée reste due à l'organisme dispensateur de la formation.

IX – LITIGES

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes

Fait en double exemplaire, à Valenciennes....., le ...19/07/2024.....

L'employeur
Cachet, nom,
qualité et signature

Nom du bénéficiaire
COSACTER Frédéric
Signature



L'organisme de formation
Cachet, nom, qualité et signature

Laurent De Clerck,

SAS 1 2 3 DIPLOME
5, Avenue du Sénateur
Girard 59300 Valenciennes
Tél: 06 06 57 77 68
Siret: 821 715 158 00027
N° Déclaration: 32 59 091 83 59